



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2010.1332**

Séance publique du

16 décembre 2010

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20101216-13024- DE-1-1_0
Date de signature : 17/12/10
Date de réception : vendredi 17 décembre 2010
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

OBJET : DÉNOMINATION DE VOIE SUR LE QUARTIER DE LA DURANNE

Le 16/12/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le Vendredi 10 Décembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Gérard BRAMOULLÉ à M. Jules SUSINI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Fatima DRAOUZIA, M. Robert FOUQUET à M. Eric CHEVALIER, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à M. Francis TAULAN, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, Mme Reine MERGER à M. Alexandre GALLESE, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jean-Marc PERRIN donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
Département Voirie Nettoyement - Garage
Direction Gestion de Voirie

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16/12/10

RAPPORTEUR : M. Jean-Marc PERRIN

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Stéphane PAOLI

Politique Publique : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : DÉNOMINATION DE VOIE SUR LE QUARTIER DE LA DURANNE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'espace situé devant la mairie annexe de la Duranne a fait l'objet de travaux d'aménagement qui ont conduit à la réalisation d'un vaste ensemble comportant des places de stationnement, un espace de jeux pour les enfants, un terrain de boules et des cheminements piétonniers.

Pour parfaire cet aménagement et lui conférer une identité propre, il convient de le dénommer.

Parmi les diverses propositions reçues à la Mairie annexe de la Duranne, une majorité s'oriente vers l'appellation suivante :

“ Forum Georges CHARPAK ”

Georges Charpak naît le 1er août 1924 à Dabrovica (Ukraine, alors polonaise). Dès 1941, il est actif dans la Résistance. En 1943, il est interné à la prison centrale d'Eysses, puis déporté au camp de concentration de Dachau.

Ancien élève de l'École des Mines de Paris (1948), docteur ès sciences (1955), il entre, en 1948, au CNRS comme chercheur au Laboratoire de physique nucléaire du Collège de France, dirigé par Frédéric JOLIOT. Maître de recherche au CNRS en 1959, il rejoint le Laboratoire Européen de Recherche Nucléaire (CERN) à Genève où il exerce comme physicien permanent de 1963 à 1989.

En 1984, il est titulaire de la Chaire JOLIOT-CURIE de l'ESPCI. Georges CHARPAK décèdera le 29 septembre 2010.

L'œuvre de Georges Charpak a été consacrée à la physique nucléaire, puis à la physique des particules de haute énergie, pour lesquelles les détecteurs qu'il a conçus se sont substitués universellement à ceux qui les avaient précédés.

Les principaux travaux de Georges Charpak ont été les suivants :

- mesure de l'anomalie du moment magnétique du muon ;
- étude des couches nucléaires profondes à l'aide de pions positifs ;
- canalisation des particules de haute énergie dans les cristaux ;
- invention, puis développement de détecteurs divers utilisés dans les expériences de physique de particules : chambres à étincelles, chambres à fils proportionnelles et chambres à dérive (chambres de Charpak) ;
- invention de détecteurs de rayons X en cristallographie : chambres à dérive sphérique ;
- détecteurs gazeux à avalanches lumineuses.

Ces méthodes permettent dans certaines applications, de faire des radiographies avec des doses de radiations ionisantes bien inférieures à celles utilisées auparavant.

Il a reçu de nombreuses distinctions et prix dont le Prix Nobel de physique pour l'invention et le développement des détecteurs de particules élémentaires.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** d'adopter cette dénomination.

2010.1332 - DÉNOMINATION DE VOIE SUR LE QUARTIER DE LA DURANNE

Présents et représentés	: 55
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : Vendredi 17 Décembre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**